



Moniteur Fédéral (MF)

CMAS Instructeur 2* / ADEPS Niv3

NBN EN 14413-2 confirmé

STANDARDS

(Version 2014/01)

Contenu

1	Généralités	4
1.1	Définition	4
1.2	Prérogatives du moniteur fédéral	4
1.3	Organisation générale	4
2	Pré requis à la formation	5
2.1	Généralités	5
2.2	Conditions particulières	5
2.2.1	Présentation à l'examen théorique	5
2.2.2	Présentation au stage pédagogique	5
2.3	Information préalables	6
3	Formation	6
3.1	Structure	6
3.2	Matières théoriques générales et spécifiques de l'AM et MC:	6
3.3	Matières théoriques spécifiques au moniteur Fédéral :	7
3.3.1	Structure de Société	7
3.3.2	Prestataire de service	7
3.3.3	Responsable de centre de plongée	7
3.3.4	Organisation stage Plongée Profonde à l'Air (PPA)	7
3.3.5	Méthodologie de l'enseignement thématique	7
3.3.6	Prise de contact avec candidats plongeurs	8
3.3.7	Enseignement de l'administration d'oxygène en situation d'urgence	8
3.3.8	Plongée à décompression obligatoire (REVOD).	8
3.4	Stage pédagogique fédéral	8
3.4.1	Objectif	8
3.4.2	Déroulement	8
3.4.3	Contenu	8
3.5	Evaluation	9
3.5.1	Epreuves en EAO	9
3.5.2	Evaluation théorique	9

3.5.3	Stage mer résidentiel fédéral	9
4	Homologation.....	10

1 Généralités

1.1 Définition

Le moniteur fédéral est un moniteur club qui a évolué vers un enseignement plus approfondi de la plongée, en particulierité de la plongée thématique et des brevets de qualification et spécialisation, et qui se consacre à la gestion d'écoles de plongée ainsi qu'à l'organisation de stages plongées importants.

1.2 Prérogatives du moniteur fédéral

Au-delà des prérogatives du moniteur club, le moniteur fédéral est formé, évalué et jugé qualifié pour :

- Gérer une école de plongée au niveau de son enseignement,
- organiser les sorties importantes de l'école de plongée y compris des sorties et stages mer,
- évaluer le déroulement des épreuves théorique et en EAR d'un brevet de plongeur 3*,
- former et évaluer les candidats assistant moniteur lors du stage de formation et évaluation à l'enseignement en EAR et en théorie,
- prendre en charge la formation et l'évaluation prévues des brevets de qualification et spécialisation (à l'exception des brevets instructeurs de spécialisation),
- prendre en charge l'évaluation des brevets d'équivalence (hors spécialisations),
- relayer les décisions du collège des moniteurs nationaux.

Sous la supervision directe d'un moniteur national:

- Prendre en charge la formation et l'évaluation de brevets instructeur de spécialisation (pour autant que le moniteur national qui supervise dispose de la spécialisation concernée),
- former et évaluer les candidats moniteur club lors du stage de formation et d'évaluation à l'enseignement en EAR et en théorie.

1.3 Organisation générale

La formation est assurée au sein d'une école agréée par la LIFRAS.

- La formation s'effectue en classe (ou local adapté), en Espace Aquatique Restreint ainsi qu'en Espace Aquatique Ouvert
- Le responsable de la formation et de l'évaluation théorique et pratique est titulaire au minimum du brevet moniteur national LIFRAS.

2 Pré requis à la formation

2.1 Généralités

- Etre âgé de 18 ans au moins.
- être détenteur du brevet plongeur MC LIFRAS.
- Etre membre d'un club affilié à la LIFRAS ayant statut d'école
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la plongée et d'un électrocardiogramme à l'effort (ECG), tous deux en ordre de validité.
- être en possession du Certificat Fédéral de Premiers Secours (C.F.P.S.) en ordre de recyclage.
- être en possession du brevet de spécialisation "plongée profonde à l'air"
- Etre présenté par son club au moyen du formulaire ad hoc, et avoir effectué le paiement du montant d'inscription.
- savoir parler, lire et écrire correctement le français (ou l'allemand – pour la communauté germanophone).

2.2 Conditions particulières

2.2.1 Présentation à l'examen théorique

Avant la présentation aux épreuves de la théorie :

- avoir 400 plongées dont au moins :
 - 50 plongées à 40 m.
 - 100 plongées en mer dont 80 à 30 m
- 20 plongées à l'air à 50 m* (sans tolérance).
* Zélande non acceptée
- avoir suivi la formation théorique sur l'organisation de plongées profondes (PPA)
- avoir suivi les modules de formation théorique spécifiques 3.3.1 à 3.3.4 du monitorat fédéral.

2.2.2 Présentation à l'épreuve en EAO

Avant la présentation à l'épreuve physique en EAO :

- avoir, depuis l'obtention du brevet moniteur club jusqu'au jour de l'épreuve physique chronométrée, effectué au moins 50 plongées de formation, dont 10 plongées de surveillance d'exercices (entrant dans le cadre du système CIEL)

2.2.3 Présentation au stage pédagogique

Avant la présentation du stage mer fédéral:

- avoir suivi les modules de formation théorique spécifiques 3.3.5 à 3.3.8 du monitorat fédéral.
- avoir réussi l'examen de théorie du brevet Moniteur Fédéral.
- avoir réussi l'épreuve de sélection physique chronométrée préliminaire au stage

2.3 Information préalables

Préalablement au premier cours ou pendant celui-ci, les informations suivantes doivent être mises à la disposition des candidats :

- Pré requis à la formation
- Prerogatives du moniteur fédéral
- Contenu et déroulement de la formation
- Coût, assurance et exigences administratives LIFRAS
- Exigences morales et de sécurité du moniteur
- Conditions d'homologation

3 Formation

3.1 Structure

Les candidats moniteurs fédéraux doivent non seulement avoir des connaissances théoriques élargies de l'assistant moniteur et du moniteur club, mais aussi suffisamment de connaissances pour être capable d'assurer des cours théorique et pratiques, ainsi que les évaluations au-delà du tronc commun des brevets.

Ils doivent également connaître les exigences administratives, normatives et/ou légales en matière d'organisation de stage de formation et de direction d'une centre/club/école de plongée.

La formation se structure en 4 modules :

- Minimum 26 heures de cours portant sur les matières générales théoriques et les matières spécifique assistant moniteur *
- Minimum 6 heures de cours portant sur les matières spécifique moniteur club*
- Minimum 30 heures de cours portant sur les matières spécifique moniteur fédéral
- Minimum 4 jours de stage pédagogique en résidentiel – plongée en mer

* les candidats ayant réussi l'épreuve théorique moniteur club il y a moins de trois ans calendrier en sont dispensés.

3.2 Matières théoriques générales et spécifiques de l'AM et MC:

Voir chapitres 3.2 et 3.3 des standards respectifs Assistant Moniteur et Moniteur Club Lifras

3.3 Matières théoriques spécifiques au moniteur Fédéral :

3.3.1 Structure de Société

Avoir des notions générales sur les structures de sociétés, le volontariat et les différents types d'assurances.

Avoir des notions élémentaires en matière de statut juridique de société (en particulier ASBL, SPRL), conseil d'administration, réglementation de travail, subside ADEPS, bilan et comptes de résultats annuels, assujettissement à la TVA.

Connaître les exigences et conditions pour démarrer et gérer un CMAS Diving Center (CDC) en Belgique.

3.3.2 Prestataire de service

Connaitre le domaine d'application, les références normatives, les définitions et exigences communes (formation, sécurité, plongée organisée et guidée, location d'équipement) d'un prestataire de service dans le domaine de la plongée sous-marine (au sens de la norme EN 14467).

3.3.3 Responsable de centre de plongée

Posséder les connaissances nécessaires à la gestion et à l'administration des activités de plongée et de formation dans un centre, un club, ou un organisme de plongée (accueil ; responsabilité légales, contractuelles et morales ; aménagement des centres de plongée ; organisation des formations ; autorité en matière d'accès à l'activité et du respect des prérogatives, ...)

Savoir évaluer les dossiers d'équivalences plongeurs 1 à 3*

Connaître le rôle et les responsabilités d'un directeur de plongée

3.3.4 Organisation stage Plongée Profonde à l'Air (PPA)

Avoir les connaissances théoriques et les compétences techniques pour pouvoir organiser des stages PPA (selon la législation locale).

3.3.5 Méthodologie de l'enseignement thématique

Avoir les connaissances théoriques et les compétences techniques pratique pour pouvoir enseigner les techniques particulière de plongée (plongée sur épave, descente dans le bleu, plongée en mer à courant, plongée de nuit, orientation, faune & flore, plongée à décompression obligatoire, plongée à partir d'une embarcation, ...).

3.3.6 Prise de contact avec candidats plongeurs

Savoir adapter les plongées d'exploration ou de formation en fonction du brevet et/ou de l'expérience des plongeurs.

Savoir Intégrer dans une palanquée des plongeurs hors Lifras et savoir interpréter les règlements lorsque des cas particuliers se présentent.

3.3.7 Enseignement de l'administration d'oxygène en situation d'urgence

Avoir des connaissances approfondies dans le domaine de l'administration d'oxygène en situation d'urgence.

Connaître et savoir déployer les autres techniques de secours adaptées à un stage à partir d'un bateau en mer (étude de risque, chaîne de secours appropriée, la planification et la gestion de la sécurité, les moyens avancés de sécurité,...).

3.3.8 Plongée à décompression obligatoire (REVOD).

Avoir des connaissances approfondies dans le domaine de la décompression, en particulier sa gestion, les règles de bonnes pratiques, les particularités de moyens de décompression multiples au sein d'une même palanquée, les mécanismes qui l'influencent défavorablement, les protocoles particuliers.

3.4 Stage pédagogique fédéral

3.4.1 Objectif

L'objectif de ce stage pédagogique est de préparer et évaluer les futurs moniteurs fédéraux à la formation de plongeurs expérimentés ainsi qu'à l'organisation de stage/sortie club de plongées en mer au départ d'un bateau.

3.4.2 Déroulement

Les plongées pourront comporter des épreuves de sauvetage et de secourisme tant dans l'eau que hors de l'eau. Ces plongées pourront également être qualifiées « à thème » où l'accent sera mis sur l'aspect pédagogique en rapport avec un thème développé. Les thèmes pourront être par exemple : plongée sur épave, plongée profonde, orientation, découverte de la faune et de la flore, organisation de la sécurité lors d'un stage...

Les candidats effectueront les plongées en tant que chef de palanquée, accompagnateur ou serre file

3.4.3 Contenu

- L'organisation et la gestion pratique de la plongée,
- Le briefing et le débriefing (chef de palanquée),
- Le contrôle du matériel (serre-file),

- Le secourisme actif à bord du bateau et le sauvetage au fond et en surface,
- Les qualités de moniteur (autorité, efficacité, clarté des instructions, camaraderie, contact humain, éthique...)
- L'aspect formatif et pédagogique de la plongée,
- Les connaissances et la mise en œuvre des thèmes abordés à destination de plongeurs expérimentés (PPA, Prise en charge d'accident de plongée, la plongée sur épave, navigation, faune et flore, la décompression, ... - liste non exhaustive)
- La tenue en plongée

3.5 Evaluation

Vu la nature évolutive des techniques, normes et dispositions légales en matière de plongée subaquatique; les protocoles détaillés d'épreuves, d'examen et de stage font l'objet d'un document annexe.

3.5.1 Epreuves en EAO

Les épreuves pratiques en EAO sont organisées par le Pôle formation et évaluation à une date fixée avant le stage pédagogique. Elles consistent en épreuves de condition physique chronométrées.

Les épreuves en EAO sont contrôlées par un jury composé de moniteurs nationaux LIFRAS.

3.5.2 Evaluation théorique

La connaissance de la théorie est vérifiée par un examen écrit, ainsi qu'au cours des formations thématiques dispensées par les candidats lors du stage pédagogique.

L'épreuve théorique est organisée par le Pôle formation et évaluation de la commission de l'enseignement de la Lifras une ou deux fois par an en fonction du nombre de candidats et au moins trois mois avant le stage mer. Elle consiste en un examen écrit, éliminatoire avec un module de rattrapage oral optionnel, portant sur les matières définies aux chapitres 3.2 et 3.3.

L'épreuve théorique est contrôlée par des jurys composés de moniteurs nationaux LIFRAS.

3.5.3 Stage mer résidentiel fédéral

Les épreuves pédagogiques lors du stage mer résidentiel sont également organisées par le Pôle formation et évaluation une à deux fois par an (selon le nombre de candidats) Un président de stage jouera le rôle de directeur de plongée.

Les candidats réaliseront huit plongées en mer au départ d'un bateau (selon les possibilités de la météo et de l'organisation).

Les palanquées seront généralement composées de :

- Deux ou trois moniteurs nationaux (un comme observateur dans le cas de trois moniteurs nationaux Lifras),
- Trois candidats au maximum.

4 Homologation

Le candidat doit :

- Satisfaire aux prérequis de la formation
- Satisfaire aux exigences de condition physique en eau libre
- Avoir réussi les épreuves de théorie et du stage pédagogique.